



**UFC-QUE CHOISIR  
DU BAS-RHIN**

1a, Place des Orphelins  
67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 37 31 26  
basrhin.ufcquechoisir.fr

**UFC-QUE CHOISIR  
DU HAUT-RHIN**

100 avenue de Colmar  
68100 MULHOUSE

Tél. : 07 82 47 11 58  
hautrhin.ufcquechoisir.fr

Monsieur Denis RAMSPACHER

Président de la Chambre d'agriculture Alsace

Espace Européen de l'Entreprise

2 rue de Rome

CS 30022 - SCHILTIGHEIM

67013 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 8 avril 2021

Monsieur le Président,

Vous avez publié sur votre site internet, une charte départementale relative à l'usage des pesticides à proximité des propriétés riveraines construites. Celle-ci a surtout permis aux agriculteurs de notre région de s'affranchir des distances minimales prévues par l'arrêté du 27 décembre 2019.

Dans sa décision du 19 mars dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la constitution la procédure d'élaboration des chartes départementales.

Nous vous demandons donc de supprimer tout affichage de ce document permettant de penser qu'il a encore une quelconque valeur juridique. Nous vous demandons également de vérifier que les distances prévues dans l'arrêté du 27 décembre 2019 sont de nouveau appliquées par les agriculteurs de notre collectivité européenne d'Alsace, ce qui implique de votre part une réelle information de ceux-ci.

En effet, alors que la saison d'épandages va bientôt battre son plein, et que bon nombre de riverains compte tenu de la crise sanitaire restent confinés chez eux, il est crucial que leur santé et leur environnement soient pleinement respectés, ce qui suppose à minima que le cadre réglementaire soit connu et respecté.

Par ailleurs, le Conseil Constitutionnel a souligné que les chartes, qui régissent les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations, ont une incidence directe et significative à la fois sur la biodiversité et sur la santé publique. Il a donc donné raison aux organisations qui, comme l'UFC-Que Choisir, soulignent l'enjeu sanitaire et environnemental des pesticides. Si une nouvelle procédure d'élaboration de chartes de ce type devait s'engager, nous vous demandons instamment d'engager avec toutes les parties prenantes de la collectivité européenne d'Alsace une concertation véritable permettant de déboucher sur autre chose qu'un document type élaboré par une instance professionnelle nationale.

Enfin, alors que s'achève la semaine des alternatives aux pesticides, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir indiquer les mesures que vous entendez prendre pour une meilleure protection et information des populations vivant à proximité des parcelles agricoles traitées, ainsi qu'une réelle protection des milieux et, en particulier, de la ressource en eau.

Comptant sur votre détermination à garantir l'effectivité du cadre réglementaire et de la décision du Conseil Constitutionnel, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Didier CORNU

Président de l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin

René HENGEL

Président de l'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin